

BULLETIN D'ADHÉSION 2024-2025 | OUTRE-MER

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal
Tel. fixe
Tel. portable
Adresse e-mail

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Classe normale Hors classe Retraité
Stagiaire Classe exceptionnelle

PLP AED/EAP/AESH Contractuel
CPE Sans solde DDFPT
Discipline : Autre :

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon Tarif Temps partiel

Cotisation : temps partiel x tarif =

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)

NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2024/2025

Lycée professionnel SEGPA (collège)
Lycée polyvalent (SEP) EREA
Autre :
Nom d'établissement :
Ville : Académie :

À retourner dument complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO - 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

Nom et adresse du créancier :
SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

UNE ADHÉSION DE

153 €



-66%

DE CRÉDIT
D'IMPÔT



COÛT RÉEL
52,02€

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compétente sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF

MAYOTTE, LA RÉUNION, GUYANE, GUADELOUPE, MARTINIQUE, ÉTRANGER, ST.-PIERRE-ET-MIQUELON, WALLIS-ET-FUTUNA

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
				INDICE	COTISATION
1	153 €	295 €	353 €	MOINS 450	96 €
2	209 €	314 €	371 €	450 À 500	123 €
3	219 €	329 €	385 €	500 À 700	147 €
4	234 €	353 €	404 €	+ 700	172 €
5	245 €	378 €			
6	256 €	390 €			
7	268 €	397 €	HE-A 1 : 421 € HE-A 2 : 437 € HE-A 3 : 458 €		
8	286 €				
9	299 €				
10	321 €				
11	337 €				

COTISATIONS UNIQUES

SANS SOLDE	33 €
EAD/AEP/AESH	59 €
STAGIAIRES	119 €
RETRAITÉS TITULAIRES	159 €
RETRAITÉS CONTRACTUELS	51 €

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **153 € ne vous coûte finalement que 52,02 €** après déduction fiscale, soit **4,33 € par mois**. C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

4,33 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin. Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**